

(19)



(11)

EP 2 666 905 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43)

Date de publication:
27.11.2013 Bulletin 2013/48

(51)

Int Cl.:
D06F 81/02 (2006.01)

(21)

Numéro de dépôt: **13168136.3**

(22)

Date de dépôt: **16.05.2013**

(84)

Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72)

Inventeurs:
• **Ducruet Guy**
69003 Lyon (FR)
• **Vieira Gameiro, Daniel**
2410-116 Leiria (PT)

(30)

Priorité: **24.05.2012 FR 1254788**

(71)

Demandeur: **SEB S.A.**
69130 Ecully (FR)

(74)

Mandataire: **Bourrières, Patrice**
SEB Développement
Service Propriété Industrielle
Les 4 M - Chemin du Petit Bois
B.P. 172
69134 Ecully Cedex (FR)

(54)

Planche à repasser comportant deux pieds disposés selon une configuration en x

(57)

Planche à repasser comprenant un bâti (1) supportant un plateau (2) et au moins deux pieds (3, 4) reliés audit bâti (1), l'un des pieds (3, 4) comportant une extrémité supérieure montée pivotante à une extrémité arrière du bâti (1), l'autre pied comportant une extrémité supérieure coulissante sur ledit bâti (1), les deux pieds (3, 4) étant connectés l'un à l'autre par une liaison pivot (5) en un point intermédiaire de leur longueur et étant mobiles entre une position de rangement dans laquelle les pieds (3, 4) sont disposés sensiblement parallèlement au plateau (2) et une position de travail dans laquelle les pieds (3, 4) sont disposés selon une configuration en X, l'un des pieds, dit premier pied (3), étant divisé en deux parties (31, 32) reliées l'une à l'autre par une articulation, ladite articulation permettant, lorsque les pieds sont en position de rangement, le pivotement d'un segment inférieur (32) du premier pied (3) d'une position dépliée, dans laquelle ledit segment inférieur (32) est disposé dans le prolongement d'un segment supérieur (31) du premier pied (3), à une position repliée dans laquelle le segment inférieur (32) est replié sur le segment supérieur (31), caractérisée en ce que l'autre pied, dit second pied (4), est en un seul tenant et en ce que l'extrémité inférieure du second pied (4) parvient au niveau de l'extrémité arrière du bâti (1) lorsque les premier et second pieds (3, 4) sont en position de rangement.

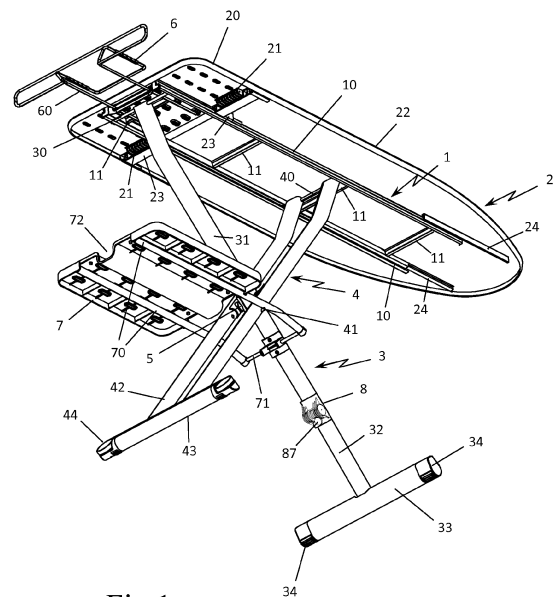


Fig 1

Description

[0001] La présente invention se rapporte à une planche à repasser comportant un plateau reposant sur un bâti supporté par au moins deux pieds disposés selon une configuration en X, les deux pieds étant connectés l'un à l'autre par une liaison pivot en un point intermédiaire de leur longueur, et se rapporte plus particulièrement à une planche à repasser dans laquelle l'un des pieds est divisé en deux parties reliées l'une à l'autre par une articulation permettant, lorsque les pieds sont rangés le long du plateau, le pivotement d'un segment inférieur du pied d'une position dépliée, dans laquelle le segment inférieur est disposé dans le prolongement d'un segment supérieur du premier pied, à une position repliée dans laquelle le segment inférieur est replié sur le segment supérieur.

[0002] Il est connu, de la demande de brevet EP 1 536 055, une planche à repasser comportant un plateau reposant sur un bâti supporté par deux pieds disposés selon une configuration en X, les deux pieds étant connectés l'un à l'autre par une liaison pivot en un point intermédiaire de leur longueur, les deux pieds étant en deux parties et comprenant une articulation permettant le basculement d'un segment inférieur du pied d'une position dépliée dans laquelle le segment inférieur est disposé dans le prolongement d'un segment supérieur du premier pied, à une position repliée dans laquelle le segment inférieur est replié sur le segment supérieur.

[0003] Une telle planche à repasser présente l'avantage d'être extrêmement compacte.

[0004] Cependant, une telle planche à repasser présente l'inconvénient de ne pas être ergonomique à utiliser, l'utilisateur devant notamment retourner la planche à repasser en posant le plateau de la planche à plat sur le sol pour pouvoir plier ou déplier les deux pieds. Une telle manipulation est extrêmement contraignante et peut demander un effort musculaire important qui n'est pas réalisable par les personnes les plus faibles.

[0005] Aussi, un but de la présente invention est de remédier à ces inconvénients en proposant une planche à repasser compact qui procure une bonne ergonomie d'utilisation et qui soit simple et économique à mettre oeuvre. Un autre but de la présente invention est de proposer une planche à repasser possédant une grande stabilité pour une plus grande sécurité d'utilisation.

[0006] A cet effet, l'invention a pour objet une planche à repasser comprenant un bâti supportant un plateau et au moins deux pieds reliés au bâti, l'un des pieds comportant une extrémité supérieure montée pivotante à une extrémité arrière du bâti, l'autre pied comportant une extrémité supérieure montée coulissante sur le bâti, les deux pieds étant connectés l'un à l'autre par une liaison pivot en un point intermédiaire de leur longueur et étant mobiles entre une position de rangement dans laquelle les pieds sont disposés sensiblement parallèlement au plateau et une position de travail dans laquelle les pieds sont disposés selon une configuration en X, l'un des

pieds, dit premier pied, étant divisé en deux parties reliées l'une à l'autre par une articulation permettant, lorsque les pieds sont en position de rangement, le pivotement d'un segment inférieur du premier pied d'une position dépliée, dans laquelle le segment inférieur est disposé dans le prolongement d'un segment supérieur du premier pied, à une position repliée dans laquelle le segment inférieur est replié sur le segment supérieur, **caractérisée en ce que** l'autre pied, dit second pied est en un seul tenant et en ce que l'extrémité inférieure du second pied parvient au niveau de l'extrémité arrière du bâti lorsque les premier et second pieds sont en position de rangement.

[0007] Une telle caractéristique présente l'avantage de permettre l'obtention d'une planche à repasser compacte offrant un pliage et un dépliage aisés, la planche à repasser pouvant être disposée sensiblement verticalement en appui sur le second pied pour plier ou déplier le segment supérieur du premier pied lorsque les pieds sont en position de rangement.

[0008] Ainsi, l'opération de pliage et dépliage de la planche à repasser s'effectue par une manipulation simple, en laissant constamment le second pied reposer sur le sol de sorte que l'utilisateur n'a pas à supporter le poids de la planche.

[0009] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'articulation comporte des moyens d'immobilisation du segment inférieur en position dépliée.

[0010] Selon une autre caractéristique de l'invention, les moyens d'immobilisation comprennent un dispositif de verrouillage du segment inférieur en position dépliée et au moins un bouton de déverrouillage permettant de désactiver le dispositif de verrouillage.

[0011] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'articulation comporte deux boutons de déverrouillage disposés sur deux faces opposées de l'articulation.

[0012] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'articulation comporte un axe de rotation qui est déporté à la périphérie du pied.

[0013] Selon une autre caractéristique de l'invention, le premier pied comporte une extrémité supérieure montée pivotante au voisinage d'une extrémité du bâti.

[0014] Selon une autre caractéristique de l'invention, le plateau comporte une extrémité arrière qui est placée du côté du bâti recevant l'extrémité supérieure du premier pied, le plateau présentant une largeur plus importante au voisinage de son extrémité arrière qu'au voisinage de son extrémité avant.

[0015] Selon une autre caractéristique de l'invention, le plateau comporte une partie principale montée coulissante sur le bâti et au moins une partie pliable reliée à la partie principale par des charnières, la partie pliable étant mobile entre une position de travail dans laquelle la partie pliable est disposée dans le prolongement de la partie principale et une position de rangement dans laquelle la partie pliable est rabattue sur la partie principale.

[0016] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, la partie pliable est une partie arrière du plateau.

[0017] Selon une autre caractéristique de l'invention, le bâti supporte un repose fer mobile en translation sur le bâti entre une position de travail dans laquelle le repose fer est disposé à côté de la partie arrière pliable du plateau en position de travail et une position de rangement dans laquelle la partie arrière pliable et la partie principale du plateau se trouvent au moins partiellement disposées sous ou sur le repose fer.

[0018] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, le second pied comprend une extrémité supérieure qui est montée pivotante et coulissante sur le bâti. Selon encore une autre caractéristique de l'invention, l'extrémité supérieure du second pied est montée mobile en translation le long d'un rail de guidage porté par le bâti.

[0019] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, le premier pied et le second pied comportent une extrémité inférieure munie d'une traverse s'étendant transversalement au plateau, les traverses possédant sensiblement la même largeur que la largeur hors tout du plateau.

[0020] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, la traverse du second pied comporte des roulettes.

[0021] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, la planche à repasser comporte une plateforme portée par un cadre comprenant une extrémité longitudinale montée pivotante autour d'un axe porté par le segment supérieur du premier pied, entre la liaison pivot et l'articulation.

[0022] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, la longueur du premier pied est supérieure à la longueur du bâti.

[0023] On comprendra mieux les buts, aspects et avantages de la présente invention, d'après la description donnée ci-après d'un mode particulier de réalisation de l'invention, présenté à titre d'exemple non limitatif, en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective du dessous d'une planche à repasser selon un mode particulier de l'invention, la planche à repasser étant représentée avec le plateau et le repose fer en position de travail ;
- la figure 2 est une vue en perspective du dessus de la planche à repasser illustrée sur la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue en perspective, semblable à la figure 1, représentant la planche à repasser dans une phase de pliage du plateau pour son rangement ;
- la figure 4 est une vue en perspective, semblable à la figure 1, représentant la planche à repasser avec le plateau et le repose fer en position de rangement.
- Les figures 5 et 6 sont des vues en perspective de la planche à repasser avec le plateau, le repose fer

et les pieds en position de rangement, le segment inférieur du premier pied étant représenté respectivement dans une position dépliée et dans une position repliée ;

- Les figures 7 et 8 sont des vues de détail, en perspective, de l'articulation du premier pied de la planche à repasser en position dépliée.
- La figure 9 est une vue en perspective de l'articulation de la figure 8 dans une phase intermédiaire de pliage
- La figure 10 est une vue en coupe de l'articulation de la figure 8 lorsque aucun bouton de déverrouillage n'est actionné.
- Les figures 11 et 12 sont des vues en coupe de l'articulation de la figure 8 lorsque respectivement le premier bouton de déverrouillage et le second bouton de déverrouillage sont actionnés.

[0024] Seuls les éléments nécessaires à la compréhension de l'invention ont été représentés. Pour faciliter la lecture des dessins, les mêmes éléments portent les mêmes références d'une figure à l'autre.

[0025] Les figures 1 et 2 représentent une planche à repasser comportant un bâti 1 supportant un plateau 2 dont la largeur diminue au voisinage de son extrémité avant arrondie, le bâti 1 étant lui-même supporté par deux pieds rigides 3, 4 disposés selon une configuration en X, les deux pieds 3, 4 étant connectés l'un à l'autre par une liaison pivot 5 située en un point intermédiaire de leur longueur.

[0026] Le bâti 1 comporte deux longerons 10, avantageusement constitués par des profilés en aluminium extrudés d'une longueur de l'ordre de 100 cm, reliés entre eux par quatre traverses 11, l'un des pieds, dit premier pied 3, comportant une extrémité supérieure solidaire d'une tige 30 montée pivotante au voisinage d'une extrémité arrière du bâti 1, l'autre pied, dit second pied 4, comportant une extrémité supérieure solidaire d'une tige 40 montée coulissante dans des rails de guidage disposés sur une face latérale interne des longerons 10, le positionnement longitudinal de la tige 40 le long des longerons 10, et en conséquence la hauteur du plateau 2 de la planche à repasser, étant contrôlé de manière connue en soi au moyen d'un dispositif de blocage non représenté sur les figures.

[0027] Les pieds 3, 4 ainsi connectés au bâti sont mobiles entre une position de travail illustrée sur les figures 1 à 4, dans laquelle les pieds 3, 4 sont disposés selon la configuration en X, et une position de rangement illustrée sur les figures 5 et 6, dans laquelle les pieds 3, 4 sont disposés sensiblement parallèlement au plateau 2.

[0028] Conformément à la figure 3, le plateau 2 comporte préférentiellement une partie arrière 20 pliable, d'une longueur de l'ordre de 20 cm, reliée par des char-

nières 21 à double axe de pivotement à une partie principale 22 s'étendant sur une longueur de l'ordre de 110 cm, le plateau 2 présentant une largeur de l'ordre de 45 cm sur les trois quarts de sa longueur depuis son extrémité arrière.

[0029] La partie arrière 20 pliable du plateau ainsi réalisée peut occuper une position de travail, illustrée sur les figures 1 et 2, dans laquelle la partie arrière 20 repose sur les longerons 10 et se trouve dans le prolongement de la partie principale 22 du plateau 2 pour former avec cette dernière une surface continue de repassage, la partie arrière 20 pouvant également occuper une position de rangement dans laquelle elle se trouve rabattue sur la partie principale 22 du plateau 2, ainsi que cela est illustré sur les figures 3 et 4.

[0030] Comme on peut le voir sur la figure 1, la partie principale 22 du plateau 2 est fixée, à proximité de son extrémité arrière, à un chariot 23 et, à proximité de son extrémité avant, à deux réglettes 24 longitudinales, le chariot 23 et les réglettes 24 étant montés coulissants dans des glissières formées sur la face externe des longerons 10 de sorte que le plateau 2 peut être déplacé en translation le long du bâti 1 entre une position de travail, illustrée sur les figures 1 et 3, dans laquelle l'extrémité arrière de la partie principale 22 du plateau 2 se trouve avancée de 20 cm par rapport à l'extrémité arrière du bâti 1, et une position de rangement illustrée sur les figures 4 à 6, dans laquelle l'extrémité arrière de la partie principale 22 du plateau se trouve à hauteur de l'extrémité arrière du bâti 1, le chariot 23 étant muni d'un dispositif de freinage, non représenté sur les figures, permettant d'immobiliser le plateau 2 dans la position souhaitée.

[0031] De manière préférentielle, la planche à repasser comporte également un repose fer 6 disposé dans le prolongement du plateau 2 et une plateforme 7 disposée sous le plateau 2, destinée à supporter du linge ou une base génératrice de vapeur.

[0032] Le repose fer 6 est avantageusement constitué par un fil de métal plié et est supporté par deux bras 60 montés coulissants sur l'extrémité arrière du bâti 1, le repose fer 6 étant mobile en translation entre une position de travail, illustrée sur la figure 2, dans laquelle le repose fer 6 se trouve disposé en porte-à-faux à l'extérieur du bâti 1 et se trouve côte à côte avec le plateau 2, et une position de rangement, illustrée sur la figure 4, dans laquelle le repose fer 6 se trouve ramené au dessus du plateau 2 en position de rangement, le repose fer 6 étant légèrement surélevé par rapport au plateau 2 de sorte que l'extrémité arrière de la partie principale 22 du plateau, et la partie arrière 20 en position de rangement, puissent s'insérer sous le repose-fer 6 comme cela est illustré sur la figure 4.

[0033] La plateforme 7 est avantageusement réalisée en matériau plastique et est portée par un cadre comprenant deux tubes 70 longitudinaux dont les extrémités sont reliées entre elles par un tube 71 transversal monté pivotant sur le premier pied 3, légèrement en dessous

de la liaison pivot 5 reliant les deux pieds 3, 4, le second pied 4 comportant des galets 41 sur lesquels les tubes 70 longitudinaux viennent reposer pour maintenir la plateforme 7 dans une position horizontale lorsque les pieds 3, 4 sont déployés dans la position de travail. Lorsque les pieds 3, 4 sont amenés en position de rangement, la plateforme 7 pivote autour du tube 71 et vient se disposer parallèlement au plateau 2, la plateforme 7 comportant une gouttière 72 longitudinale formant un logement adapté pour recevoir le premier pied 3, ainsi que cela est illustré sur les figures 5 et 6.

[0034] Le premier pied 3 est en deux parties et comporte un segment supérieur 31 et un segment inférieur 32 reliés l'un à l'autre par une articulation 8 permettant le pivotement du segment inférieur 32 entre une position dépliée, illustrée sur la figure 5, dans laquelle le segment inférieur 32 est disposé dans l'alignement du segment supérieur 31 du pied, et une position repliée, illustrée sur la figure 6, dans laquelle le segment inférieur 32 est replié sur le segment supérieur 31, sensiblement parallèlement à ce dernier.

[0035] De manière avantageuse, le segment supérieur 31 du premier pied 3 est constitué par un tube rectiligne d'une longueur de l'ordre de 85 cm muni d'un léger coude à une dizaine de centimètres de son extrémité supérieure et le segment inférieur 32 est constitué par un tube rectiligne d'une longueur de l'ordre de 20 cm, l'extrémité inférieure du segment inférieur 32 comportant une traverse 33 d'une longueur de l'ordre de 45 cm munie d'un patin antidérapant 34 à chacune de ses extrémités.

[0036] Le second pied 4 est en un seul tenant et est avantageusement constitué par deux tubes 42 rectilignes, sensiblement parallèles, d'une longueur de l'ordre de 105 cm, les deux tubes étant reliés, à leur extrémité supérieure, à la tige 40 montée coulissante sur le bâti 1 et étant reliés, à leur extrémité inférieure, à une traverse 43 d'une longueur de l'ordre de 45 cm comportant, à chacune de ses extrémités, une roulette 44 orientée longitudinalement à la traverse 43.

[0037] Conformément aux figures 7 à 12, l'articulation 8 reliant le segment supérieur 31 au segment inférieur 32 du premier pied comporte un axe de rotation 80 reliant une première partie 81 de l'articulation venant s'emmancher dans le tube du segment supérieur 31 à une deuxième partie 82 de l'articulation venant s'emmancher dans le tube du segment inférieur 32, l'axe de rotation 80 étant disposé perpendiculairement au premier pied 3 et déporté à la périphérie du premier pied de sorte que le segment inférieur 32 puisse être replié sur le segment supérieur 31 par une rotation de 180°.

[0038] De manière préférentielle, l'articulation 8 comporte des moyens d'immobilisation du segment inférieur en position dépliée constitués par un dispositif de verrouillage comprenant un premier bouton de déverrouillage 83 disposé sur une face supérieure du pied, visible sur la figure 7, et un second bouton de déverrouillage 87 disposé sur une face inférieure du premier pied 3, visible sur la figure 8.

[0039] Conformément aux figures 10 à 12, le premier bouton de déverrouillage 83 est monté pivotant autour d'un axe 84 porté par la première partie 81 de l'articulation au voisinage de la face de l'articulation 8 opposée à celle recevant l'axe de rotation 80, le premier bouton de déverrouillage 83 comportant une extrémité munie d'un crochet 83A et une extrémité opposée munie d'une zone d'actionnement 83B, matérialisée par un renforcement à la surface du premier bouton 83, et étant mobile entre une position de repos illustrée sur la figure 10, vers laquelle il est ramené par un ressort de rappel 85, et une position actionnée vers laquelle il est amené lorsque l'utilisateur appuie sur la zone d'actionnement 83B, ainsi que cela est illustré sur la figure 11.

[0040] Lorsque le premier bouton de déverrouillage 83 est en position de repos, le crochet 83A vient s'engager derrière une butée de blocage 86 portée par la deuxième partie 82 de l'articulation, ainsi que cela est illustré sur la figure 10, la butée de blocage 86 s'étendant selon un plan perpendiculaire à l'axe longitudinal de la deuxième partie 82 de sorte que l'engagement du crochet 83A derrière la butée de blocage 86 verrouille l'articulation 8 dans la position dépliée.

[0041] A l'inverse, lorsque le premier bouton de déverrouillage 83 est amené en position actionnée, le crochet 83A est basculé vers l'extérieur de l'articulation 8 et se désengage de la butée de blocage 86 de sorte que la deuxième partie 82 de l'articulation peut basculer autour de l'axe de rotation 80 ainsi que cela est illustré sur la figure 9.

[0042] Le second bouton de déverrouillage 87 est mobile en translation au travers d'un orifice 82A ménagé dans la deuxième partie 82 de l'articulation et débouchant sous le crochet 83A du premier bouton de verrouillage 83, le second bouton de déverrouillage 87 étant mobile entre une position de repos, illustrée sur la figure 10, vers laquelle il est ramené par un ressort de rappel 88, et une position actionnée vers laquelle il est amené lorsque l'utilisateur appuie sur le second bouton de déverrouillage 87, ainsi que cela est illustré sur la figure 12.

[0043] Conformément à la figure 10, lorsque le second bouton de déverrouillage 87 est en position de repos, il occupe une position reculée dans l'orifice 82A autorisant l'engagement du crochet 83A derrière la butée de blocage 86. A l'inverse, lorsque le second bouton de déverrouillage 87 est en position actionnée, il occupe une position avancée dans laquelle une extrémité du second bouton de déverrouillage 87 vient repousser le crochet 83A en dehors de l'orifice 82A de sorte que le crochet 83A se désengage de la butée de blocage 86, ce qui permet la libre rotation de l'articulation 8.

[0044] La planche à repasser ainsi réalisée présente l'avantage d'être très ergonomique à utiliser, le pliage des pieds de la planche à repasser dans la position de rangement et le basculement du segment inférieur vers la position repliée pouvant s'effectuer dans n'importe quel ordre. En particulier, le basculement du segment inférieur vers la position repliée peut s'effectuer lorsque

la planche est basculée sur son second pied et que les deux pieds sont encore disposés en position de travail mais peut aussi s'effectuer très aisément lorsque les deux pieds sont en position de rangement, et que la planche est disposée verticalement sur le second pied, en appuyant sur le premier ou le second bouton, avec un risque réduit de pincement pour les doigts.

[0045] Cette planche à repasser présente également l'avantage d'offrir une grande sécurité d'utilisation, la planche en position de travail pouvant être déplacée sans risque de basculement intempestif du segment inférieur vers la position repliée.

[0046] De plus, le basculement du segment inférieur vers la position repliée, illustrée sur la figure 6, permet d'obtenir une planche à repasser extrêmement compacte dont les pieds restent dans l'encombrement de la partie principale du plateau et ne font pas saillie en dehors du plateau. Une fois dans cette position de rangement, la planche à repasser peut être aisément déplacée en la faisant légèrement basculer de manière à ce qu'elle repose uniquement sur les roulettes du second pied.

[0047] La planche à repasser présente également l'avantage de posséder un plateau offrant une surface de repassage importante et d'être très stable une fois dépliée en position de travail, grâce à un empattement important entre les premier et second pieds, du fait notamment de la longueur importante du premier pied, et à la présence des traverses de grande taille qui assurent une très bonne stabilité latérale à la planche à repasser.

[0048] Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

[0049] Ainsi, dans une variante de réalisation de l'invention non représentée, le plateau de la planche à repasser pourra être réalisé en une seule partie et être fixe par rapport au bâti.

[0050] Ainsi, dans une variante de réalisation de l'invention non représentée, les moyens d'immobilisation du segment inférieur en position dépliée pourront être démunis de dispositif de verrouillage et constitués uniquement de moyens de rappels, du type ressort, garantissant un équilibre bistable du segment inférieur en le ramenant à la fois dans la position dépliée et dans la position repliée en fonction de l'angle de rotation au niveau de l'articulation.

Revendications

1. Planche à repasser comprenant un bâti (1) supportant un plateau (2) et au moins deux pieds (3, 4) reliés audit bâti (1), l'un des pieds (3, 4) comportant une extrémité supérieure montée pivotante à une extrémité arrière du bâti (1), l'autre pied comportant

- une extrémité supérieure montée coulissante sur ledit bâti (1), les deux pieds (3, 4) étant connectés l'un à l'autre par une liaison pivot (5) en un point intermédiaire de leur longueur et étant mobiles entre une position de rangement dans laquelle les pieds (3, 4) sont disposés sensiblement parallèlement au plateau (2) et une position de travail dans laquelle les pieds (3, 4) sont disposés selon une configuration en X, l'un des pieds, dit premier pied (3), étant divisé en deux parties (31, 32) reliées l'une à l'autre par une articulation, ladite articulation permettant, lorsque les pieds sont en position de rangement, le pivotement d'un segment inférieur (32) du premier pied (3) d'une position dépliée, dans laquelle ledit segment inférieur (32) est disposé dans le prolongement d'un segment supérieur (31) du premier pied (3), à une position repliée dans laquelle le segment inférieur (32) est replié sur le segment supérieur (31), **caractérisée en ce que** l'autre pied, dit second pied (4), est en un seul tenant et **en ce que** l'extrémité inférieure du second pied (4) parvient au niveau de l'extrémité arrière du bâti (1) lorsque les premier et second pieds (3, 4) sont en position de rangement.
2. Planche à repasser selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** l'articulation (8) comporte des moyens d'immobilisation du segment inférieur (32) en position dépliée.
 3. Planche à repasser selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** les moyens d'immobilisation comprennent un dispositif de verrouillage (83A) du segment inférieur (32) en position dépliée et au moins un bouton de déverrouillage (83) permettant de désactiver le dispositif de verrouillage (83A).
 4. Planche à repasser selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** l'articulation (8) comporte deux boutons de déverrouillage (83, 87) disposés sur deux faces opposées de l'articulation (8).
 5. Planche à repasser selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** l'articulation (8) comporte un axe de rotation (80) qui est déporté à la périphérie du pied (3).
 6. Planche à repasser selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** le premier pied (3) comporte une extrémité supérieure montée pivotante à l'extrémité arrière du bâti (1).
 7. Planche à repasser selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce que** le plateau (2) comporte une extrémité arrière qui est placée du côté du bâti (1) recevant l'extrémité supérieure du premier pied (3) et **en ce que** le plateau (2) présente une largeur plus importante au voisinage de son extrémité arrière qu'au voisinage de son extrémité avant.
 8. Planche à repasser selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce que** le plateau (2) comporte une partie principale (22) montée coulissante sur le bâti (1) et au moins une partie (20) pliable reliée à la partie principale (22) par des charnières (21), ladite partie (20) pliable étant mobile entre une position de travail dans laquelle la partie (20) pliable est disposée dans le prolongement de la partie principale (22) et une position de rangement dans laquelle la partie (20) pliable est rabattue sur la partie principale (22).
 9. Planche à repasser selon la revendication 8, caractérisée que ladite partie pliable est une partie arrière (20) du plateau (2).
 10. Planche à repasser selon la revendication 9, **caractérisée en ce que** ledit bâti (1) supporte un repose fer (6) mobile en translation sur le bâti (1) entre une position de travail dans laquelle le repose fer (6) est disposé à côté de la partie arrière (20) pliable du plateau (2) en position de travail et une position de rangement dans laquelle la partie arrière (20) pliable et la partie principale (22) du plateau se trouvent au moins partiellement disposées sous ou sur le repose fer (6).
 11. Planche à repasser selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisée en ce que** l'extrémité supérieure du second pied (4) est montée mobile en translation le long d'un rail de guidage porté par le bâti (1).
 12. Planche à repasser selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, **caractérisée en ce que** le premier pied (3) et le second pied (4) comportent une extrémité inférieure munie d'une traverse (33, 43) s'étendant transversalement au plateau (2), lesdites traverses (33, 43) possédant sensiblement la même largeur que la largeur hors tout du plateau (2).
 13. Planche à repasser selon la revendication 12, **caractérisée en ce que** la traverse (43) du second pied comporte des roulettes (44).
 14. Planche à repasser selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, **caractérisée en ce qu'elle** comporte une plateforme (7) portée par un cadre (70) comprenant une extrémité longitudinale montée pivotante autour d'un axe (71) porté par le segment supérieur (31) du premier pied (3), entre la liaison pivot (5) et l'articulation (8).

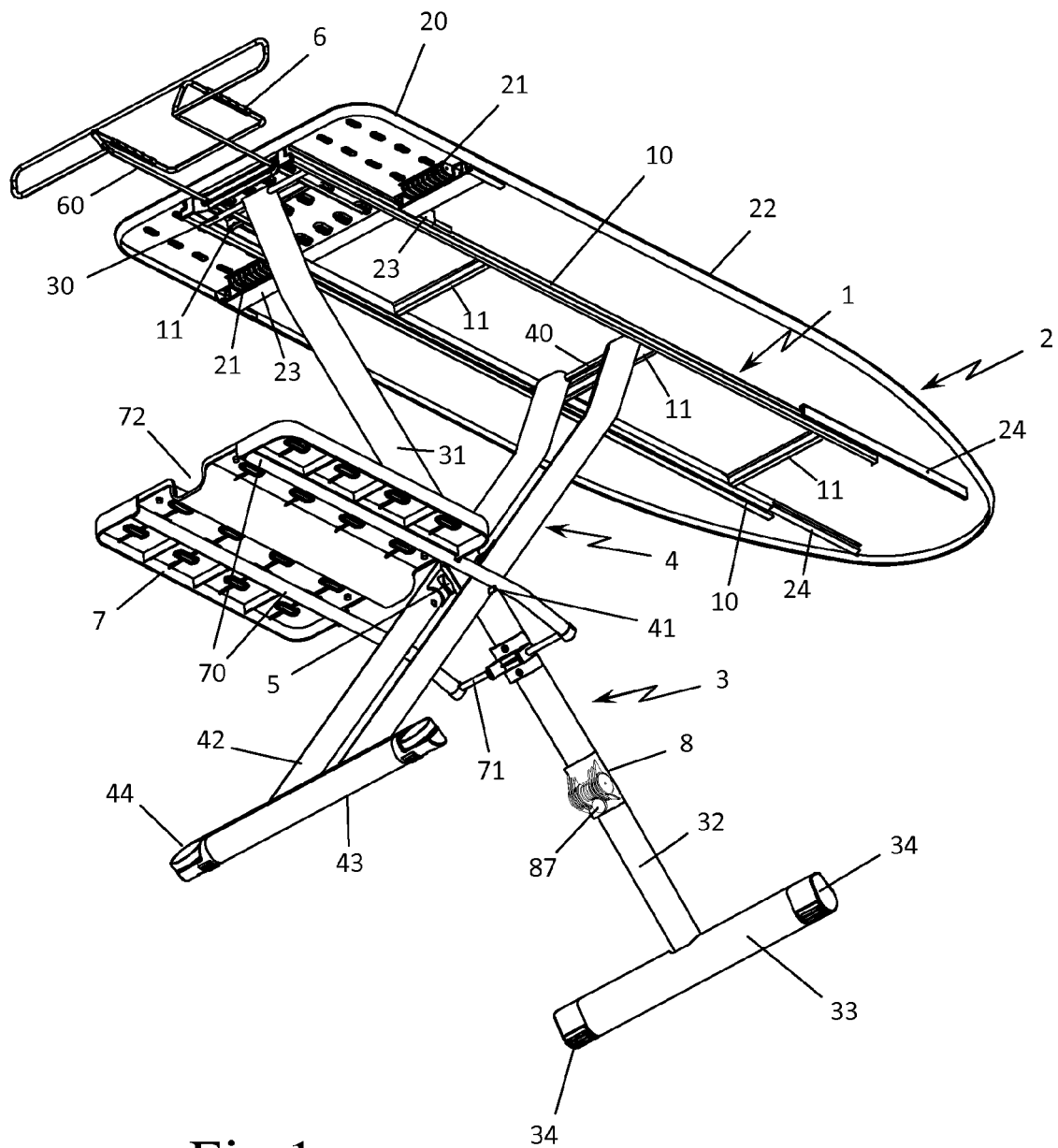


Fig 1

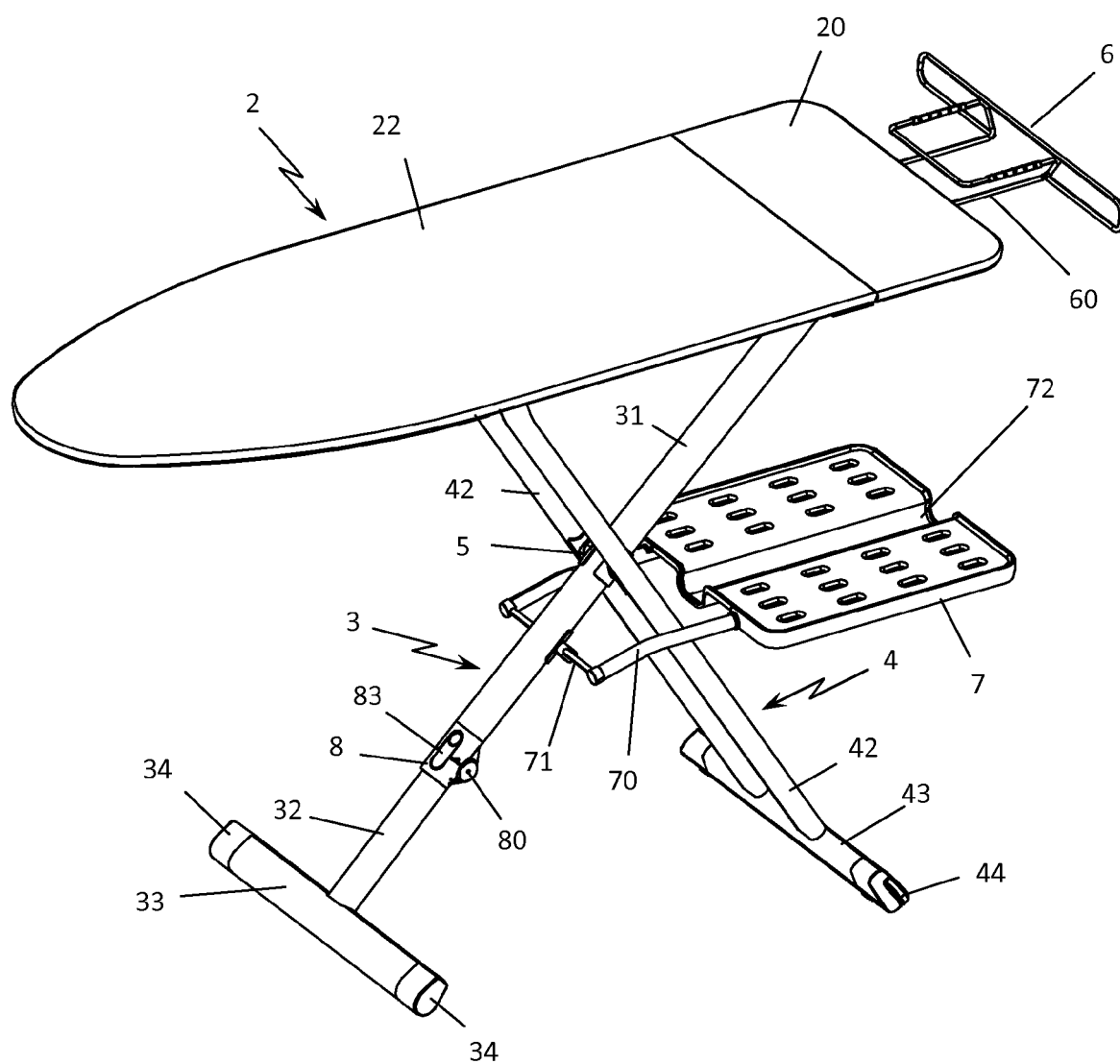


Fig 2

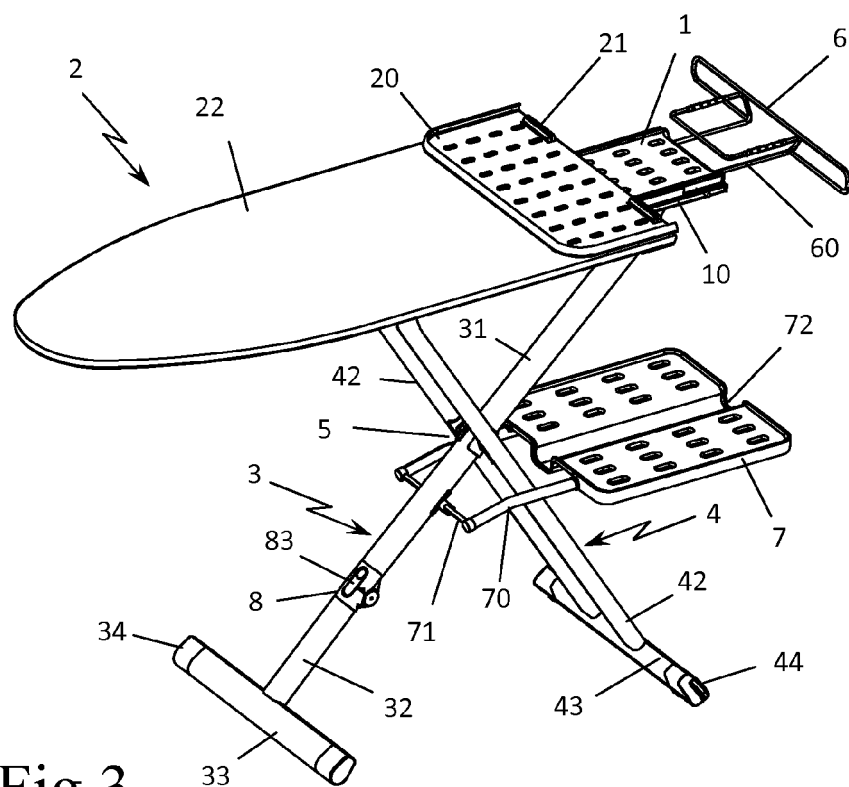


Fig 3

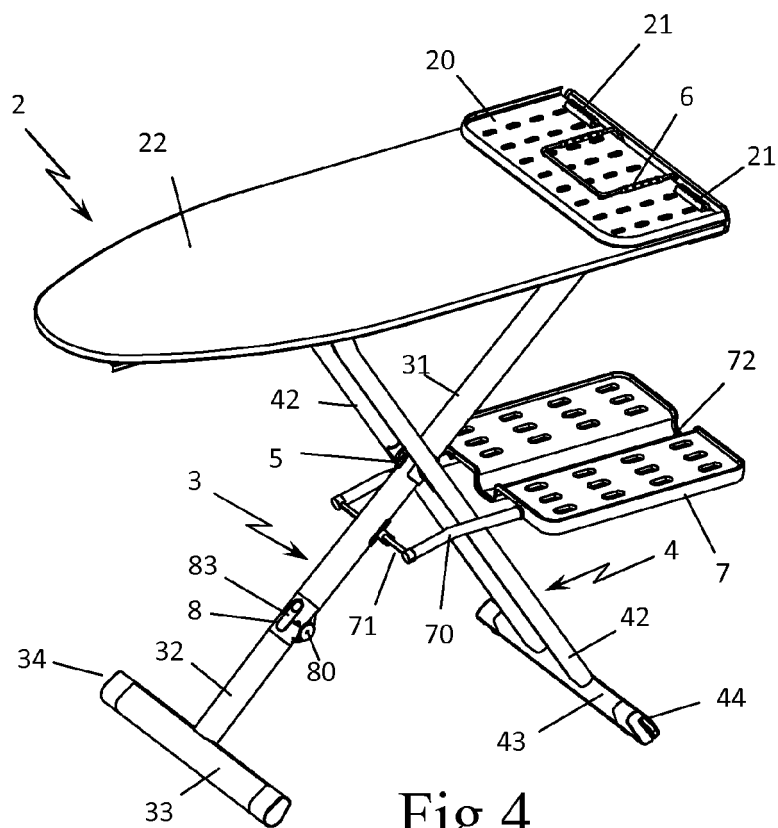
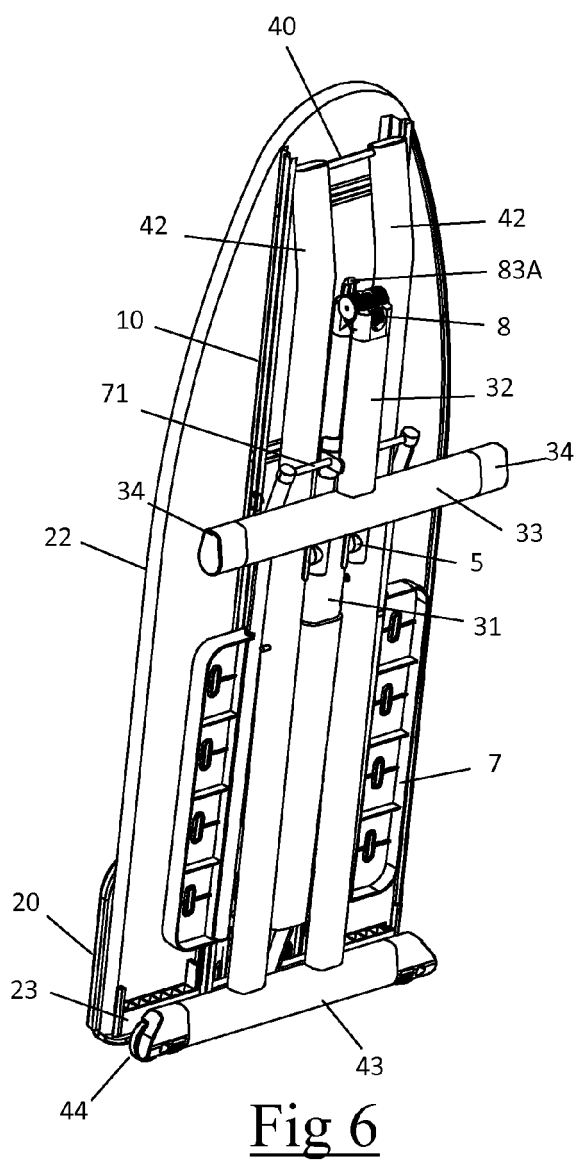
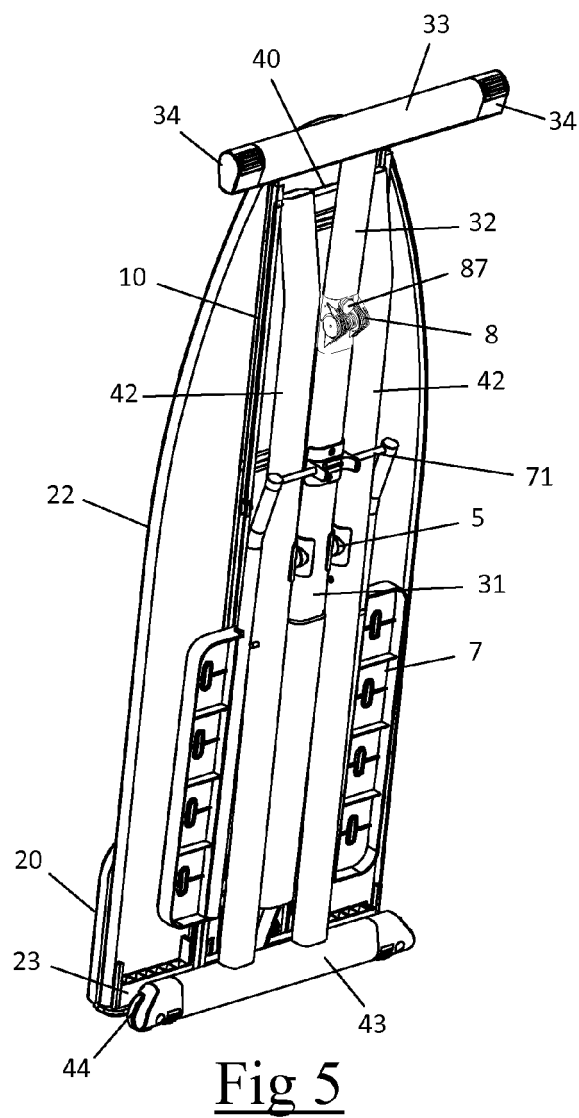


Fig 4



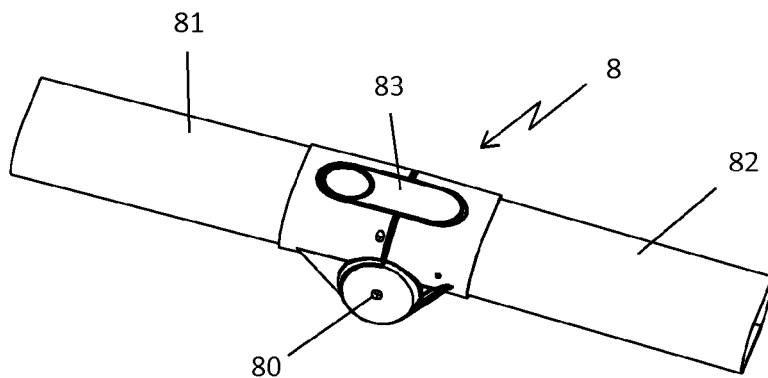


Fig 7

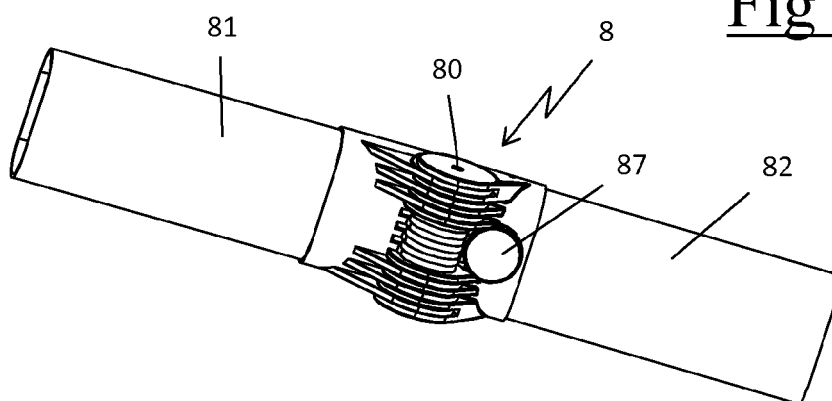


Fig 8

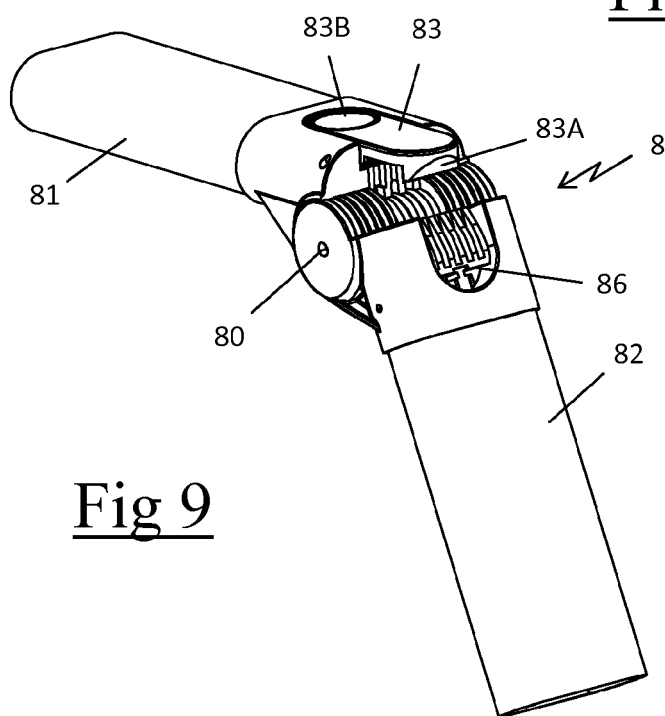
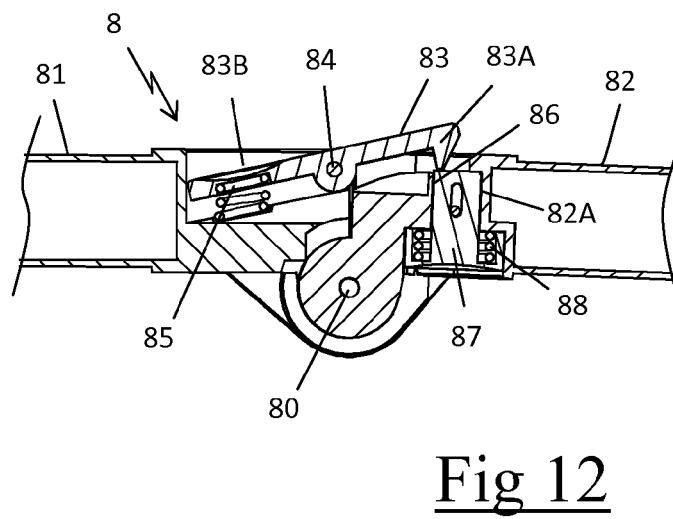
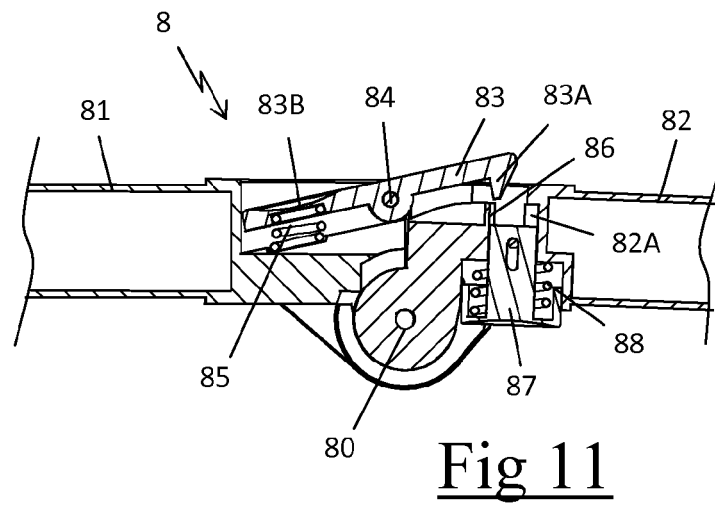
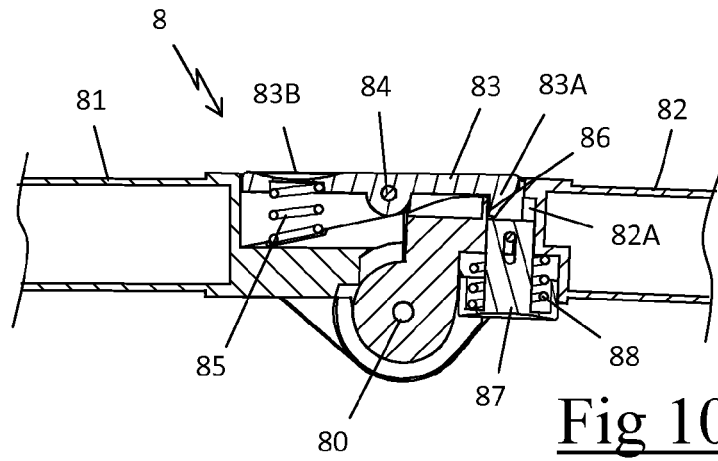


Fig 9



RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1536055 A [0002]